

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇONRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal
N°2021-086****Participation Forfait de ski**

Séance du : 19 novembre 2021

Date de convocation : 15 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf novembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, GILBERT Hervé, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : FERRIER Stéphane à PIQUEMAL Michel, FERRIER Nathalie à PIC Jean-Pierre.

Absent : ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite reconduire, la contribution de la commune pour les forfaits de ski alpin et les forfaits de ski de fond, des enfants de la commune jusqu'à leurs 18 ans.

Il rappelle ce qui était validé l'année dernière en conseil :

Participation à hauteur de 40€ par forfait ski de fond pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune

Participation à hauteur de 80€ par forfait de ski alpin pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune

Monsieur Le Maire propose de soutenir, cette année encore, les familles en subventionnant une partie des forfaits ski alpin et ski de fond en reprenant les mêmes critères et les même montant que les années passées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte de contribuer à l'achat des forfaits de ski de fond pour les enfants jusqu'à 18 ans, dont l'un des parents est domicilié sur la Commune, à hauteur de 40 € par forfait
- Accepte de contribuer à l'achat des forfaits de ski alpin à hauteur de 80€ par forfait de ski alpin pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

